

BUREAU COMMUNAUTAIRE

26 NOVEMBRE 2020

A 10h00

Le 26 novembre 2020 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis par visioconférence Microsoft Teams, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 novembre 2020 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants

DÉCIDE :

N° dB.2020.025 - Exploitation des services réguliers de transports publics routiers de voyageurs (2017-2020).

Avenant n° 6 à la convention partenariale entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Ile-de-France Mobilités et les transporteurs relative au réseau ' Versailles Grand Parc ' et portant sur les modifications d'offre bus réalisées sur le réseau de bus Keolis Versailles.

- 1) d'approuver l'avenant n° 6 à la convention partenariale signée dans le cadre du contrat d'exploitation du réseau « Versailles Grand Parc » entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Ile-de-France Mobilités (IDFM), ainsi que les sociétés de transport Les Cars Hourtoule, Stavo, les Cars Jouquin, Savac, Keolis Versailles et Keolis Yvelines, portant sur :
 - les évolutions d'offre sur le réseau de bus de Keolis Versailles mises en place au 24 août 2020,
 - la participation financière annuelle de Versailles Grand Parc pour ces évolutions d'offre est estimée à 20 000 € en 2020 (en euros HT valeur 2008) ;
 - l'expérimentation de 5 bus électriques à prolongateur d'autonomie à hydrogène sur le réseau de bus de Keolis Versailles. Le versement de la participation financière de Versailles Grand Parc pour chaque véhicule (1751 € 2008 / mois/ bus) est conditionné par sa mise en exploitation sur la ligne et tient compte de la date de mise en exploitation réelle des véhicules ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tous les actes y afférents.

N° dB.2020.032 - Règlement intérieur de la gare routière de Versailles Chantiers

- 1) d'approuver le présent règlement intérieur de la gare routière de Versailles Chantiers ;
- 2) d'autoriser son affichage sur le site de la gare routière de Versailles Chantiers.

N° dB.2020.033 - Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social SEQENS de 1 410 852 € pour l'opération de 14 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 70 et 70 bis avenue Jean Jaurès à Bois d'Arcy.

- 1) d'accorder la garantie de la communauté d'agglomération à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 410 852 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux

charges et conditions du Contrat de Prêt N° 106487, constitué de 5 lignes de Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision ;

- 2) d'accorder la garantie de la communauté d'agglomération pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- 3) de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;
- 4) d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de garantie d'emprunt n°2020-09-GE.

N° dB.2020.034 - Affiliation de Versailles Grand Parc au "Pass +" du Conseil départemental des Yvelines et au "Pass culture" du Ministère de la Culture pour les inscriptions au Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.

- 1) d'autoriser l'affiliation de Versailles Grand Parc au « Pass + » du Conseil départemental des Yvelines et au « Pass culture » du Ministère de la Culture pour les inscriptions au Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

N° dB.2020.035 - Convention de partenariat avec les communes de Bailly, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay pour le déploiement des ressources en ligne de la médiathèque numérique de Versailles Grand Parc.

- 1) d'adopter les termes des conventions de partenariat avec les villes avec les villes de Bailly, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay pour le déploiement des ressources en ligne de la médiathèque numérique de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions et tout document s'y rapportant ;

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.